



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 73

Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Présentation

Présenté par
M. Richard D. French
Ministre des Communications



Éditeur officiel du Québec
1986

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi a pour objet de prolonger au 30 juin 1987 la durée de l'effet des dispositions législatives et réglementaires inconciliables avec celles des chapitres II et III de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Projet de loi 73

Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. L'article 169 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1) est modifié par le remplacement, dans la dernière ligne du premier alinéa, de la date du « 1^{er} octobre 1986 » par celle-ci « 30 juin 1987 ».

2. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).